

TARIF COMMUN 5



Location de DVD, disques blu-ray, cassettes vidéo et CD

L'objet de ce tarif est la location de DVD, cassettes vidéo, disques blu-ray et CD (appelés exemplaires d'œuvre). Par location, on comprend la cession de l'usage, contre rémunération qui donne droit à un usage limité dans le temps de cassettes vidéo, de CD, etc. (entre autres également achats avec droit d'échange, par exemple).

Le tarif se rapporte d'une part au droit d'auteur (droits des compositeurs, écrivains, photographes, etc.), d'autre part aux droits voisins (droits des interprètes, producteurs et organismes de diffusion).

SUISA est la société de gestion représentante et représentante des SWISSPERFORM, ProLitteris, SSA et SUISSIMAGE.

1. Comment le prix est-il fixé?

1.1. Supports sonores

La redevance est de **CHF 0.33 par acte de location** (que ce soit pour quelques heures ou quelques jours). À la place d'une redevance par acte de location, une redevance unique peut être fixée pour chaque support sonore mis en location. Cela se fait alors dans le cadre d'un accord entre les sociétés de gestion et les associations concernées.

Dans tous les cas, une **redevance minimale de CHF 60.00** est due par tranche de 300 supports sonores, par commerce et trimestre.

1.2. Supports audiovisuels

La redevance est fixée sous forme d'une redevance unique pour chaque support audiovisuel acquis et mis en location dans la période de décompte et s'élève à **CHF 7.30 par film neuf acheté**.

Une **redevance minimale** calculée en fonction du nombre total de supports audiovisuels mis en location doit de toute manière être versée.

La redevance minimale s'élève par commerce et par trimestre à:

Jusqu'à	50 supp. audiov.	CHF	18.40
Plus de	50 à 100 supp. audiov.	CHF	36.80
Plus de	100 à 300 supp. audiov.	CHF	98.10
Plus de	300 à 600 supp. audiov.	CHF	183.10
Plus de	600 à 1'000 supp. audiov.	CHF	294.30
Plus de	1'000 à 1'500 supp. audiov.	CHF	416.90
Plus de	1'500 à 2'000 supp. audiov.	CHF	539.50
Plus de	2'000 à 2'500 supp. audiov.	CHF	662.10
Plus de	2'500 à 3'000 supp. audiov.	CHF	784.80
Plus de	3'000 à 3'500 supp. audiov.	CHF	907.40
Plus de	3'500 à 4'000 supp. audiov.	CHF	1'030.00
Plus de	4'000 à 4'500 supp. audiov.	CHF	1'103.55
Plus de	4'500 à 5'000 supp. audiov.	CHF	1'177.10

Lorsque les supports audiovisuels proposés en location excèdent le nombre de 5000, la redevance minimale est limitée à 5000 supports audiovisuels.

2. Y a-t-il des réductions?

Les loueurs bénéficient d'une réduction de **5 %** lorsqu'ils passent un **contrat** pour le décompte de la redevance de location et respectent les conditions contractuelles. Une **réduction supplémentaire de 5 %** est accordée aux loueurs **membres d'une association suisse de loueurs** qui soutient les sociétés de gestion dans l'application du tarif en déclarant en bloc une fois par trimestre les données nécessaires au décompte et à la répartition des redevances de location qui sont fournies par ses membres.

3. Faut-il fournir des relevés de la musique exécutée?

SUISA peut exiger du loueur une liste des supports mis en location.

4. De quoi faut-il en outre tenir compte?

Interdiction de copie

Seuls les supports audiovisuels originaux sont utilisables à des fins de location. Toute reproduction est strictement interdite et est passible de diverses sanctions civiles et pénales.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à:

SUISA Service clientèle, Avenue du Grammont 11bis, CH-1007 Lausanne, tél +41 21 614 32 32, fax +41 21 614 32 42
www.suisa.ch, customerservicesf@suisa.ch